

**QUELLES SOLUTIONS POUR LES LOGEMENTS VACANTS
AU-DESSUS DES COMMERCES EN CENTRE ANCIEN ?**

PARTIE 1

**14 novembre 2023
PARIS**



Organisé par :

Partenaires :

Accueilli par :



MATIN

9H30 : ACCUEIL

9H45 : OUVERTURE

Martin MALVY, Président de Sites & Cités remarquables de France, ancien Ministre

ETAT DE LA QUESTION DES COMMERCES ET DE L'HABITAT DANS LES VILLES ET CENTRES HISTORIQUES

Nancy BOUCHE, Présidente honoraire du pôle national de Lutte contre l'Habitat Indigne

- Un des enjeux de la revitalisation urbaine : récupérer les logements vacants au-dessus des commerces : aspects juridiques, économiques et sociaux ; la question des accès.
- Les modes d'intervention des collectivités locales et de leurs aménageurs : de la négociation au coercitif.

10H30 : RAPPEL DES NOTIONS DE DROIT COMMERCIAL

Jacky CRUCHON, Expert urbanisme et patrimoine auprès de Sites & Cités remarquables de France

- Les rapports entre le bailleur et le preneur commerçant ; le bail commercial
- Les dispositions permettant au bailleur de récupérer les anciens logements inutilisés et inclus dans le bail commercial

11H : QUESTIONS & DÉBATS

11H30-12H00 : EN DROIT DE L'URBANISME : POSSIBILITES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME DE REGLER LES ACCES POUR FAVORISER LE MAINTIEN DE LOCAUX COMMERCIAUX ET DE LOGEMENTS

Elisabeth BLANC, Architecte DPLG, urbaniste, experte auprès de Sites & Cités remarquables de France

Intervention de la Caisse des Dépôts – Représentant Banque des Territoires sur le Bail Réel Solidaire des Commerces

12H : QUESTIONS & DÉBATS

APRES – MIDI

LES OUTILS D'INTERVENTION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES (ET DE LEURS AMENAGEURS) POUR LIBERER ET REMETTRE SUR LE MARCHE LES ANCIENS LOGEMENTS AU DESSUS DES COMMERCES.

14H : LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS DE RESTAURATION IMMOBILIERE

Stéphanie JACQ-MOREAU, avocate spécialisée dans les domaines du droit de l'urbanisme et de la construction

- Rappel succinct du dispositif ; intérêt et limites
- Peut-on imposer des travaux au bailleur ou au preneur commercial ?
- Conséquences en cas d'acquisition ou d'expropriation

14H30 : PEUT-ON MONTER DES OPERATIONS SUR PLUSIEURS IMMEUBLES CONTIGUS ET MUTUALISER DES SERVICES EN ORI ?

Elisabeth BLANC, Architecte DPLG, urbaniste, experte auprès de Sites & Cités remarquables de France

- Présentation de l'exemple de Dieppe

14H45 : QUESTIONS ET DEBATS

15H15 : LES BIENS EN ABANDON MANIFESTE ET LEURS LIMITES

Nancy BOUCHE, Présidente honoraire du pôle national de Lutte contre l'Habitat Indigne

- Rappel succinct de la procédure
- Ajout par la loi Elan d'une disposition relative à l'abandon partiel des locaux privés d'accès séparé dans un immeuble

15H30 – LA MOBILISATION D'UNE PROCEDURE DE DUP DE DROIT COMMUN : CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE, INTERETS ET LIMITES

Vincent BOUDOU, Juriste opérationnel, Établissement Public Foncier d'Occitanie

Appuyé par Stéphanie JACQ-MOREAU, Avocate spécialisée dans les domaines du droit de l'urbanisme et de la construction

16H : QUESTIONS ET DEBATS

16H30 : CLÔTURE

Inscription à la journée du
14 novembre 2023 et contact

Prochaine journée
le 18 janvier 2024

[Lien d'inscription](#)

Pour participer à l'évènement en présentiel (nombre de places limité), veuillez obligatoirement vous inscrire sur le lien suivant : [Lien d'inscription](#)

Sites & Cités remarquables de France
reseau@sites-cites.fr
09 72 49 97 03